



Syndicat National **Force Ouvrière**
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

COMPTE RENDU DU CTL DU 1^{er} JUILLET 2022

Le CTL s'est tenu le 1^{er} juillet 2022, pour la dernière fois sous la présidence de M LE BUHAN DDFIP des Côtes d'Armor sur le départ.

Le CTL a débuté avec en préambule, l'évocation des motions rédigées par les agents des SIE de Saint-Brieuc, SIP de Loudéac et SIP de Dinan, faisant suite aux mouvements de personnel et des vacances d'emplois qui en découlent.

La Direction a indiqué qu'elle avait essayé de ne pas concentrer les vacances dans tel ou tel service et de doter les services opérationnels avant les autres. Les vacances d'emploi ne sont pas placées de manière délibérée pour arriver à une situation de transfert ou de fermeture de services. Selon le Directeur, c'est une fausse idée qui circule.

Afin de répondre aux vacances d'emploi, certains EDR vont être affectés sur des missions longues jusqu'à l'arrivée de contrôleurs stagiaires en mai 2023. De plus des contractuels, PACTE ou services civiques vont être recrutés. Mais le Directeur ajoute qu'il va falloir également revoir les méthodes de travail.

Par ailleurs, dans le cadre d'échanges apaisés, la direction va rencontrer les agents sur les sites en difficultés.

En réponse aux liminaires (dont celle de **FO-DGFIP**), le Directeur a indiqué qu'il reste convaincu que le NRP (Nouveau Réseau de Proximité) et la mise en place des EFS (Établissements France Service), préservent la proximité avec l'ensemble des contribuables. Concernant l'IA (Intelligence Artificielle) avec les algorithmes qui simplifient les tâches, le Directeur considère que ce sont de nouvelles méthodes de travail mais qui viennent compléter la technicité et la pratique des agents et non les remplacer.

Pour ce qui est de l'idée de la DG du remue-ménages, le Directeur ne comprend pas la position des organisations syndicales. Pour lui le DG n'a pas pris de décision en ce qui concerne l'évolution de la DGFIP. Il se félicite que 230 agents de la DDFIP22 aient participé à la réflexion.

Par contre, le Directeur n'a pas pu répondre précisément à la demande de **FO**, combien d'agents s'étaient inscrits pour participer aux ateliers et combien aux réunions de services. Pour le Directeur, il s'agit d'une méthode d'échanges multi-canaux. Nous lui avons répondu que ce n'est pas le ressenti des agents.

Il faut savoir que dans les 230 agents, il y a 40 chefs de services, seule information qui nous a été donnée.

Pour ce qui est du SDIF (Service Départemental des Impôts Fonciers), le Directeur a indiqué qu'il se mettrait en place avec des antennes pérennes sur tous les sites, avec des postes qui pourront être demandés en cas de vacance de poste.

Puis le Directeur est passé à l'ordre du jour.

Malgré le fait que tous les points à l'ordre du jour ne soient qu'à titre informatif, **FO-DGFIP** est resté pour les évoquer, durant l'intégralité de la séance, qui s'est terminée à 17h. Nous avons ainsi pu donner notre avis sur des points qui bien qu'à titre informatif, n'en demeurent pas moins essentiels (TBVS, égalité professionnelle "femmes-hommes"). Cela ne nous empêche pas d'avoir notre libre-arbitre et de boycotter certaines réunions paritaires, pour lesquelles vous nous avez élus.

Le Budget :

Le budget départemental est une nouvelle fois un exercice difficile. Il est en diminution. Le Ministère des Finances doit donc faire preuve d'exemplarité comme d'habitude. Les restructurations-suppressions de CFP permettent certaines économies.

La formation professionnelle :

L'e-formation prend de plus en plus de place. Elle n'a pas vocation à remplacer les formations présentielles mais peut constituer un pré-requis pour celles-ci.

La crise covid a accéléré la dotation en ordinateur portable des agents car il permet de suivre des formations en distanciel.

La difficulté à recruter les formateurs a été évoquée. Il y a différentes raisons à cela, notamment le manque de temps pour cause de surcharge de travail.

Sur ce point, **FO-DGFIP** rappelle ses revendications :

- l'attribution aux formateurs occasionnels de véritables décharges de service et des moyens matériels, techniques et pédagogiques nécessaires à la bonne préparation de leurs interventions ;
- la juste reconnaissance des praticiens/formateurs et la revalorisation du barème de rémunération accessoire ;
- la compensation intégrale dans les services des temps de formation tant pour les stagiaires que pour les formateurs ;
- la mise en œuvre systématique de la procédure d'avance ;
- le remboursement au réel et non selon un barème de l'ensemble des frais de déplacement engagés par les stagiaires et les formateurs.

Le Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS) :

L'étude du TBVS laisse apparaître une augmentation des arrêts maladie, un nombre de jours posés sur un CET et un nombre d'heures d'écrêtements qui restent élevés. On constate également une augmentation des conflits (fiche de signalement). Tout cela vient confirmer l'analyse faite par **FO-DGFIP** du mal-être des agents et des conséquences des suppressions d'emplois successives.

Le télétravail :

Un groupe de travail vient d'être lancé pour évaluer ce nouveau mode de travail qui a connu un développement important depuis la crise de la COVID.

L'égalité professionnelle :

FO-DGFIP a rappelé que le plan 2020-2022 porte non seulement sur l'égalité femmes-hommes, mais aussi sur la diversité, le handicap et les autres inégalités. Nous avons également précisé que à l'heure actuelle, il est encore anormal d'être obligé de parler de l'égalité femmes-

hommes, cela devrait être naturel depuis très longtemps.

Questions diverses :

FO-DGFIP a demandé à ce que le système de télésurveillance du site de Lannion soit réparé.

FO-DGFIP a également demandé si la DGFIP serait partie prenante du futur EFS de Paimpol. Le Directeur a indiqué que pour lui cela paraît évident.

Par ailleurs, **FO-DGFIP** a demandé à ce que la première réunion du groupe de travail « Vérificateurs » prévue en juillet soit reportée en septembre. Une réponse favorable a été donnée par la direction.

Concernant le site de Rostrenen, le Directeur a indiqué qu'une convention doit être signée mais que la signature a été retardée pour cause de réserve pendant la période électorale.

Quant à la Trésorerie Hospitalière, il a été indiqué que la Direction a 2 versions de plans et l'avis de l'ergonome. Un point d'étape devrait être fait au prochain CT.

FO-DGFIP revendique :

**Le retrait pur et simple du Nouveau Réseau de Proximité,
L'arrêt des suppressions d'emplois, restructurations et fermetures de sites
Le maintien de toutes les missions ainsi que l'ensemble des services avec l'attribution
des moyens en personnels**

FO-DGFIP avec la FGF FO exige :

**le maintien d'une fonction publique statutaire de corps organisés en catégories et à ce
titre, le maintien des statuts particuliers,**

**le maintien du code des pensions civiles et militaires
immédiatement une augmentation de 22 % du point d'indice pour un rattrapage de la
perte du pouvoir d'achat depuis 2000
une revalorisation des remboursements de frais engagés dans le cadre professionnel
(indemnités kilométriques, de nuitées et de repas) à hauteur minimum de l'inflation.**

Vos représentants **FO-DGFIP 22** en CTL :

**Nicole BURLLOT PCE Saint-Brieuc, Didier YVART SIE Dinan (Titulaires)
Bruno HERVE PCRP Saint-Brieuc, Gilles KUCHARSKI BDV SAINT-BRIEUC (Suppléants)**